

DÉPARTEMENT DU DOUBS- ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD-CANTON DE MAICHE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAICHE
24 rue Montalembert - 25120 MAÎCHE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 16 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le seize du mois d'octobre,

A la salle des Fêtes de SAINT HIPPOLYTE à 20h00, les délégués du Conseil Communautaire se sont réunis, sur convocation légale en date du 10 octobre 2025 sous la présidence de Monsieur Franck VILLEMMAIN.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Etaient présents : Sébastien PARENT, Alexandre PANTEL, Lydie LAB, Gérard GENTIT, Emmanuel SAULNIER, Olivier CLEMENCE, Roland MARTIN, Françoise VIPREY, Christophe JANIN, Bernadette DELAVELLE, Bertrand LOUVET, Brigitte COURTET, Yves-Marie PARENT, Sébastien WOLFF, Anthony MERIQUE, Martial CORDIER, Sébastien BARRAS, Thierry VERNEY, André BESSOT, Pierre-Jean WYCART, Franck VILLEMMAIN, Sylvain LAURENT, Raphaël PEQUIGNOT, Guy ARGUEDAS, Maxime MARTIN, Denis NARBÉY, Françoise BARTHOULOT, Laurence RACINE, Régis LIGIER, Véronique TATU, Karine TIROLE, Dany KRASAUSKAS, Richard TISSOT, Pascal GODIN, Francine LA PENNA, Jean-Pierre BARTHOULOT, Fernande SPIELMANN, Jean-Pierre ETEVENARD, Yves JUBIN, Dominique LAMBERT, Léon BONVALOT, Claude MARTELET, Jérôme BOILLON, Boris LOICHOT, Noël SAUNIER, Christian MAUVAIS, Isabelle MOUGIN, Luc TAILLARD, Patrick BOITEUX, Michel BERNARDOT, Francine MISERE

Procuration : François JACQUOT donne procuration à Roland MARTIN, Brigitte MAIRE donne procuration à Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN donne procuration à Martial CORDIER, Julien NAEGELEN donne procuration à Sébastien BARRAS, Alexandre MONNET donne procuration à Fernande SPIELMANN, Constant CUCHE donne procuration à Régis LIGIER, Jean-Michel FEUVRIER donne procuration à Karine TIROLE, Patricia PARATTE donne procuration à Jean-Pierre BARTHOULOT, Sonia BOICHAT donne procuration à Dany KRASAUSKAS, Dominique BERNARD donne procuration à Franck VILLEMMAIN

Excusés : Jean-Paul FEUVRIER, Catherine RACINE représentée par Laurence RACINE, Nicolas JUBIN représenté par Yves JUBIN

Absents : Christel PILLOT, Christian GARESSUS, Aurore GOSSO

Secrétaire de séance : Yves-Marie PARENT

MEMBRES :	En exercice : 65	Présents : 51	Ayant pris part à la délibération : 61
------------------	------------------	---------------	--

Délibération n° : 2025-10-08	Objet : FINANCES : Décision modificative n°1 : Budget Eau
---	--

Il y a lieu de procéder à la régularisation des écritures comptables relatives à la participation financière des communes au titre de la part communale de la défense incendie.

Cette prestation a été réalisée dans certaines communes en 2022 et 2023 lors des travaux de renforcement

des réseaux d'eau potable, formalisée par une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune et la CCPM. Ces écritures sont comptabilisées en compte 458 « Opérations pour le compte de tiers » et ont été comptabilisées à tort au compte 2315 en dépenses d'investissement.

Vu le budget primitif EAU 2025 voté le 10 avril 2025,

Vu le besoin d'ouvrir des crédits à l'article 458101 « Défense incendie Damprichard » et à l'article 458102 « Défense incendie Valoreille » pour un montant de 40 328.19 €,

Vu le besoin de régulariser les comptes 2315 « Travaux en cours » Opérations 41 et 46 en recettes d'investissement pour un montant de 40 328.19 €,

L'exposé du Président entendu, le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'UNANIMITE VALIDE la décision modificative n°1 au budget Eau comme énoncé ci-après :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Décision modificatrice N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-2315-41-911 : Programme réseaux 2021	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 722.19 €
R-2315-46-911 : Travaux sur réseau 2022	0.00 €	0.00 €	0.00 €	22 606.00 €
TOTAL R 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	0.00 €	0.00 €	40 328.19 €
D-458101 : Défense incendie Damprichard Clos Magnin	0.00 €	17 722.19 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 458101 : Défense incendie Damprichard Clos Magnin	0.00 €	17 722.19 €	0.00 €	0.00 €
D-458102 : Défense incendie Valoreille	0.00 €	22 606.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 458102 : Défense incendie Valoreille	0.00 €	22 606.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	40 328.19 €	0.00 €	40 328.19 €
Total Général		40 328.19 €		40 328.19 €

Pour copie conforme,
 Le Président,
 Franck VILLEMMAIN



Affiché le : ...

Délibération rendue exécutoire par le Président
 après transmission en Sous-Préfecture le ...

Délibération adoptée avec :

Voix pour : 61
 Voix contre : 0
 Abstention : 0